

COMMISSION GÉNÉRALE

PROJET DE TERRITOIRE DE LIÈGE

LES LIGNES DE FORCE



CONCEVOIR UNE VISION D'AVENIR

1 Répondre au contexte

Liège mène depuis une quinzaine d'années une politique de développement soutenue par une stratégie de grands projets, prioritairement dans la vallée (secteur Guillemins, tram, Bavière, Coronmeuse, Droixhe, etc.). Démarche qui porte ses fruits et continuera à en porter.

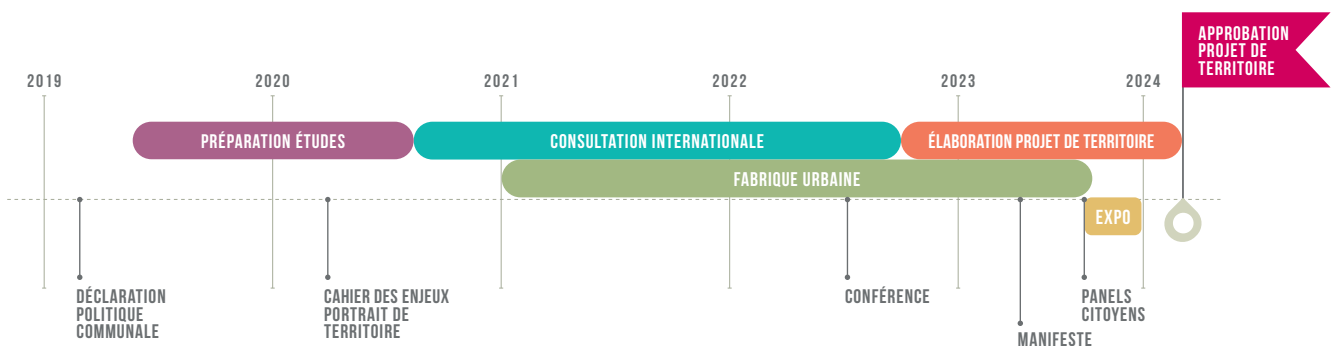
Liège vit, bouge, attire, se transforme. Elle est la ville-centre de l'agglomération la plus importante et la plus économique de Wallonie ; forte par son identité ; riche de son histoire millénaire.

Mais d'importants défis restent à relever, et de nouvelles approches territoriales doivent nécessairement être envisagées, comme dans chaque ville.

C'est pourquoi, il a été jugé nécessaire, en 2019, de franchir une nouvelle étape pour compléter et renforcer les dynamiques en cours : celle d'adjoindre à la stratégie des grands projets une vision planificatrice globale et à long terme qui intègre toutes les parties du territoire. Au terme de quatre années de travail et de multiples et riches collaborations, la Ville propose ici son premier « schéma de développement territorial communal » nommé « **Projet de territoire** ».

2 Le résultat d'une démarche innovante

La démarche du Projet de territoire de Liège se différencie des méthodes classiques. Elle s'est construite autour d'un important processus de réflexion et de recherche. Il s'agissait de produire des idées pour atteindre les objectifs et répondre aux enjeux identifiés. La démarche Projet de territoire s'est construite autour d'expertises diversifiées et reconnues (par la mise en dialogue de 3 bureaux d'études dans le cadre d'une Consultation internationale) et d'un processus participatif inédit (exposition, panels citoyens, fabrique urbaine). L'exposition « Vivre Liège Demain » organisée sur le site des Chiroux de septembre à novembre 2023 a marqué la démarche et a permis de partager les premiers résultats et d'enrichir le processus d'un « regard habitant ».



3 Un outil pour la « fabrique de la ville »

Le Projet de territoire est un projet ambitieux, réaliste et optimiste. Au moment où le législateur wallon s'apprête à demander à chaque commune de se doter d'ici six ans d'un « schéma de développement communal », Liège prend les devants et dote la ville, en 2024, de son tout premier Projet de territoire.

Le Projet de territoire propose une vision d'avenir à long terme pour Liège à travers la définition de **lignes de conduites** et de **principes d'aménagement** du territoire. Il se décline en 140 pages et comprend :

- **9 ambitions** pour le territoire qui définissent de nouvelles valeurs urbaines ;
- une **structure territoriale** qui dessine une nouvelle organisation spatiale et identifie des sites à enjeux, avec des recommandations pour une mise en œuvre dès maintenant et dans la durée ;
- une **déclinaison** de la structure territoriale **par sous-secteurs** afin de préciser la dynamique globale dans les quartiers.

4 Les grandes lignes de force

Le Projet de territoire de la Ville de Liège porte les principales lignes de force suivantes :

- la **régénération et la transformation comme leviers de développement** : avec le « déjà-là » et les nombreux « espaces mutables » que nous possédons (halles industrielles, ateliers, commerces, friches), les logements supplémentaires, les nouveaux services et les nouvelles activités souhaités se feront dans la sobriété foncière, en préservant les espaces naturels, boisés et agricoles existants qui sont une nécessité d'avenir pour Liège (biodiversité, détente, production de nourriture, régulation climatique) ;
- un « **cœur métropolitain amplifié** », c'est-à-dire élargi à la rive droite pour que celle-ci dispose de plus de qualités urbaines et d'habitabilité (notamment via la création du « Parc fluvial » et un rééquilibrage des modes de déplacement) ;
- treize « **pôles d'intensification** » et d'intermodalités – d'importances locales ou métropolitaines, à créer ou déjà en développement – sont répartis sur tout le territoire et seront des lieux de nouvelles centralités plus mixtes, plus complètes, plus bas-carbone, plus performantes. Leur mise en œuvre progressive sera essentielle pour la réussite du nouveau projet territorial ;
- des « **Chaines de parcs** » (à dessiner ou existantes) qui auront une vocation structurante : elles sont conçues en tant « qu'infrastructure verte » qui guide l'urbanisation, valorise le cadre de vie urbain et initie de nouvelles pratiques et de nouveaux modes de déplacement sur le territoire ;
- partout où c'est possible, le leitmotiv sera l'**imbrication des activités** économiques dans les tissus urbains : une structure territoriale où l'économie et l'emploi peuvent être combinés avec l'habitat dans un cadre de vie et d'activité confortable et performant ;
- une place, un square, un parc tous les 500 m pour **une distribution équitable des qualités urbaines** sur le territoire ;
- une **cohabitation avec l'eau repensée** avec prudence, pour générer une « infrastructure bleue » avec une diversité de lieux donnant accès à l'eau et offrant un confort d'usage et un cadre de vie qualitatif pour les habitants, les entreprises et les usagers de la ville ;

- un **projet climatiquement responsable** : une densification ciblée et raisonnée autour des treize pôles, dix liaisons hauts-bas innovantes, la régénération du déjà-là, la préservation des milieux naturels pour les services écosystémiques qu'ils apportent ;
- une contribution importante à la **nouvelle mobilité** ambitionnée par le PCM : les différentes lignes de force ci-dessus ont, la plupart, une incidence directe ou indirecte sur une mobilité réorganisée, plus active, plus commune, plus pacifiée, et fondée sur l'enjeu d'une « ville piétonne ».

Le Projet de territoire est donc un projet qui veut répondre au cumul des défis, des transitions et des adaptations nécessaires du territoire, en définissant des lignes de conduites stables face à un contexte très changeant. C'est aussi un projet qui exprime un virage, parce qu'il s'élabore sous le prisme des espaces non bâtis, de l'environnement, de la nature et des atouts du « déjà là ». Mais aussi parce qu'il défend l'option du renouvellement urbain plutôt que de l'extension, et l'objectif de produire de nouvelles qualités urbaines. C'est avant tout un projet axé sur l'humain qui cherche à valoriser les forces et les singularités de Liège – son histoire, son paysage – et les lieux de vie de la Cité.

5 Un projet à concrétiser et à partager

Le Projet de territoire permet de franchir un cap. C'est une étape, le début d'une nouvelle dynamique. Il doit mobiliser et fédérer autour de valeurs et objectifs communs pour les populations actuelles, et celles qui suivront.

La Ville développera progressivement de nouveaux outils pour guider et accompagner la qualité et la durabilité des projets et, plus largement, la concrétisation des ambitions du Projet de territoire. Au moment de l'adoption du présent document, et sans être exhaustif, certaines actions apparaissent importantes à programmer pour concrétiser les ambitions (traduire le présent document dans des outils à portée juridique, tels que définis dans le CoDT, réaliser un Guide d'urbanisme, travailler à la qualité architecturale, etc.)

Le Projet de territoire ne peut être réalisé qu'avec de nombreux partenaires : citoyens, entreprises, autres autorités, société civile, filières économiques, etc. et notamment :

- avec les Communes voisines et l'Agglomération : Liège a le souhait de développer sa nouvelle structure territoriale en concertation active avec ses voisines et avec l'ambition de mettre en œuvre des vocations territoriales partagées et appropriées par l'ensemble de l'agglomération ;
- avec la Région : pour renforcer le rôle de métropole économique de la Wallonie, pour diversifier les collaborations et faire des choix en termes de priorités ;
- avec les habitants et acteurs impliqués dans la vie urbaine : l'aménagement du territoire doit être un processus mené avec et pour tous les habitants et usagers de la ville. Le Projet de territoire a été construit sur base de ce principe, le travail sera poursuivi avec cet objectif d'intensifier les échanges.

LA NOUVELLE STRUCTURE TERRITORIALE ÉLÉMENT CENTRAL DU PROJET DE TERRITOIRE

La nouvelle structure territoriale de Liège est l'élément central du Projet de territoire. Elle dessine une vision prospective du territoire qui articule les rôles et les fonctions, et identifie les lieux « leviers » devant orienter le développement de la ville, renforcer ses qualités urbaines et son habitabilité. Elle s'articule autour de trois images fortes pour Liège, à partager avec l'ensemble des acteurs de la fabrique de la ville.

Liège, ville fertile

Les conditions physiques qui accueillent la ville - la topographie, le sol, l'eau, la nature - sont au centre de la nouvelle structure territoriale. L'objectif est de changer le regard sur la manière d'appréhender la ville des espaces ouverts, du non-bâti, et de définir une infrastructure verte et écologique claire qui structure la ville et la rende plus habitable, plus écologique.

Liège, ville des courtes distances

Les notions de densité, mobilité, nature et cadre de vie sont des enjeux de la ville de demain. La nouvelle structure territoriale combine ces éléments et identifie des nouveaux axes et lieux de développement et d'« intensification », qui permettront d'accueillir la croissance, d'apporter plus de bien-être tout en préparant le territoire à l'ère post-carbone.

Liège, ville fleuve

L'eau et la géographie du bassin versant ont toujours été la matrice du développement de la ville. Les vallées sont le cœur de la stratégie spatiale. La ville doit rétablir un lien avec l'eau et son substrat à même de générer plus de qualités publiques et de confort d'usages. Cet objectif peut s'incarner par la régénération des vallées autour d'un grand « Parc fluvial ».

Le travail cartographique, qui assure la déclinaison dans l'espace des ambitions, fait alors émerger une vision prospective du territoire qui articule les rôles et les fonctions, et identifie les lieux « leviers » devant orienter le développement de la ville, renforcer ses qualités urbaines et son habitabilité.

La structure territoriale s'organise sur base **de 7 éléments interdépendants :**

- A. des espaces de nature à préserver
- B. une Chaîne des parcs à créer
- C. le Parc fluvial à dessiner
- D. le cœur métropolitain à amplifier
- E. 13 pôles à intensifier
- F. 10 liaisons haut-bas à créer
- G. un potentiel de régénération à révéler

1 Une structure territoriale qui renforce l'habitabilité et la qualité de vie en ville

La valeur des sols, et plus globalement du “non-bâti”, est une valeur socle du Projet de territoire.

➤ La Chaîne des parcs des plateaux et versants

Sur les versants et plateaux, les espaces naturels de grande taille dessinent une nouvelle **infrastructure verte** organisée autour du concept de « **Chaîne des parcs** ». La Chaîne des parcs se déploie dans les quartiers, raconte une partie de leur histoire et devient une armature solide de nature, de promenade, de respiration, d'activités et de production agricole. La Chaîne des parcs est également constituée de cheminement qui relient les espaces de nature entre eux et participent à la construction d'une ville plus piétonne.



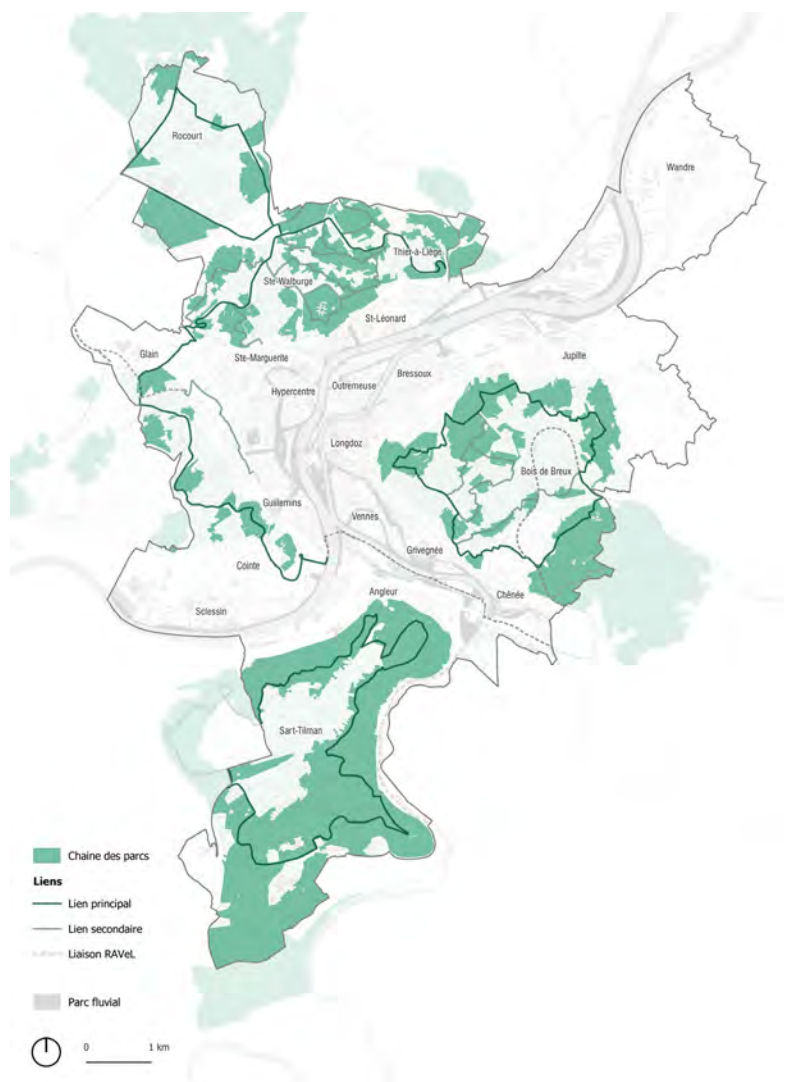
Plateau rive droite
©Matthieu Litt pour la Ville de Liège



La forêt du Sart-Tilman
©Matthieu Litt pour la Ville de Liège



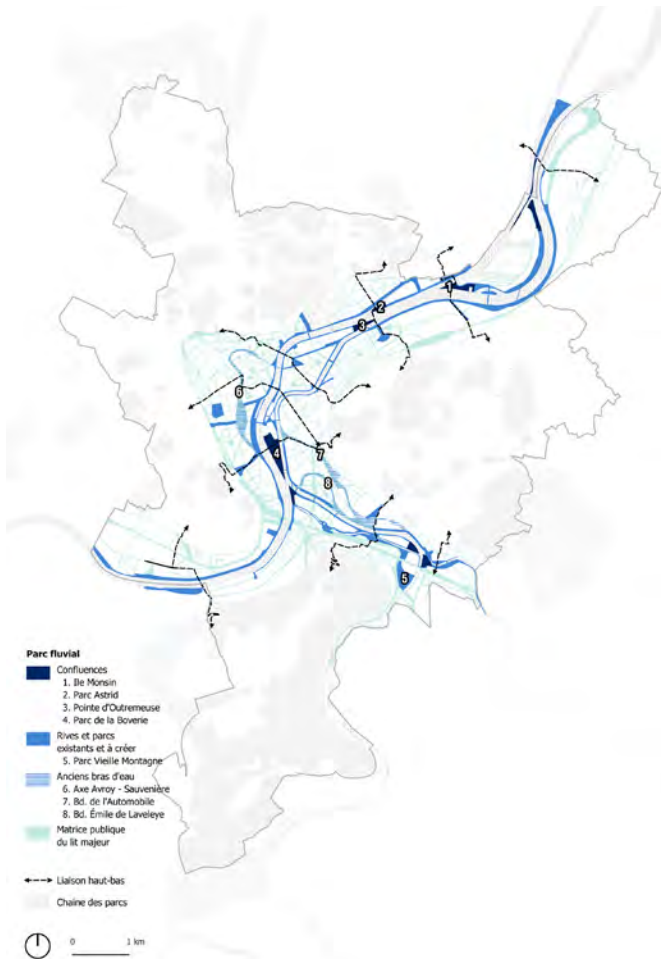
Terril de Batterie-Ancien
©Matthieu LITT pour la Ville de Liège



La nouvelle structure territoriale se construit à partir de la géographie singulière de Liège (coteaux, vallées, plateaux) et met en exergue la structure du non-bâti à préserver (continuités écologiques, terrils, espaces boisés, terres agricoles) et à liasonner à travers le concept de Chaîne des parcs.

➤ Le Parc fluvial

La Chaîne des parcs des plateaux se lie aux vallées, qui font l'objet d'une recomposition paysagère autour des voies d'eau et dessine un « Parc fluvial » continu. Ce Parc fluvial se réapproprie les berges, les poches de verdure existantes et les anciens bras d'eau, pour développer de nouvelles ambiances, de nouveaux usages, et constituer un cadre revalorisant pour les Liégeois-es et les usagers de la ville dans les vallées. La requalification paysagère des vallées offre un cadre attractif pour les nouveaux développements tout en renforçant la résilience du territoire.



Un Parc fluvial à créer



Concevoir le Parc fluvial et le travailler dans son épaisseur depuis les rives de Meuse jusqu'au chemin de fer
©Michel Desvigne Paysagiste pour la Province de Liège



Dessiner le Parc fluvial, en reconnectant la ville à son fleuve et en composant un nouveau paysage qui met en avant les confluences et donne aussi de la place aux modes actifs
©Michel Desvigne Paysagiste, Consultation internationale, 2022



Le Parc fluvial un projet d'aménagement fort et fédérateur pour les quartiers de la rive droite - canal de la Dérivation
©Matthieu LITT pour la Ville de Liège



Les cours d'eau : des ambiances fluviales et des singularités à exploiter. Quais de l'Ourthe et de la Meuse
©Matthieu LITT pour la Ville de Liège



2 Une structure territoriale qui guide les développements

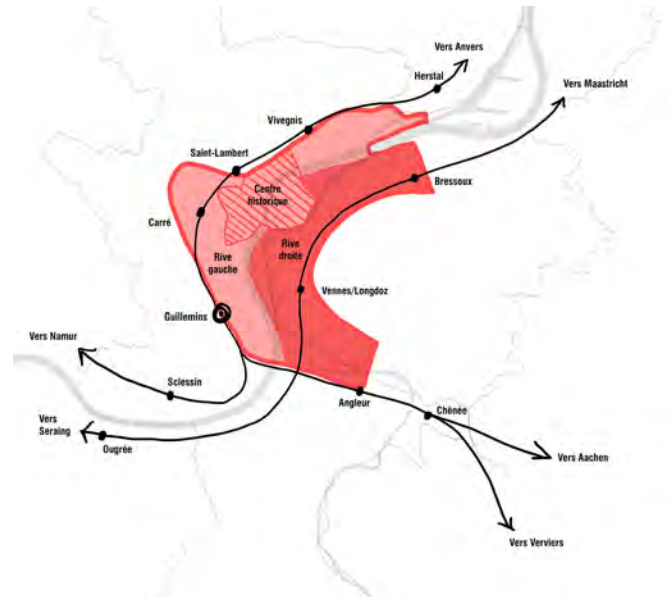
L'ambition de préserver les espaces de nature impose un renouvellement de la ville sur la ville, c'est une autre valeur déterminante du Projet de territoire.

L'intention d'une densification raisonnée et recentrée, s'incarne dans des sites stratégiques où orienter en priorité les futurs développements et aménagements.

› Le cœur métropolitain

Il est l'espace central du territoire communal et accueille un grand nombre de fonctions de large rayonnement. Il incarne la ville et sa métropole.

Le Projet de territoire considère cet espace sur un périmètre élargi à la rive droite d'Angleur à Bressoux : c'est le « cœur métropolitain amplifié », qui accueille les projets métropolitains et renforce la métropole.



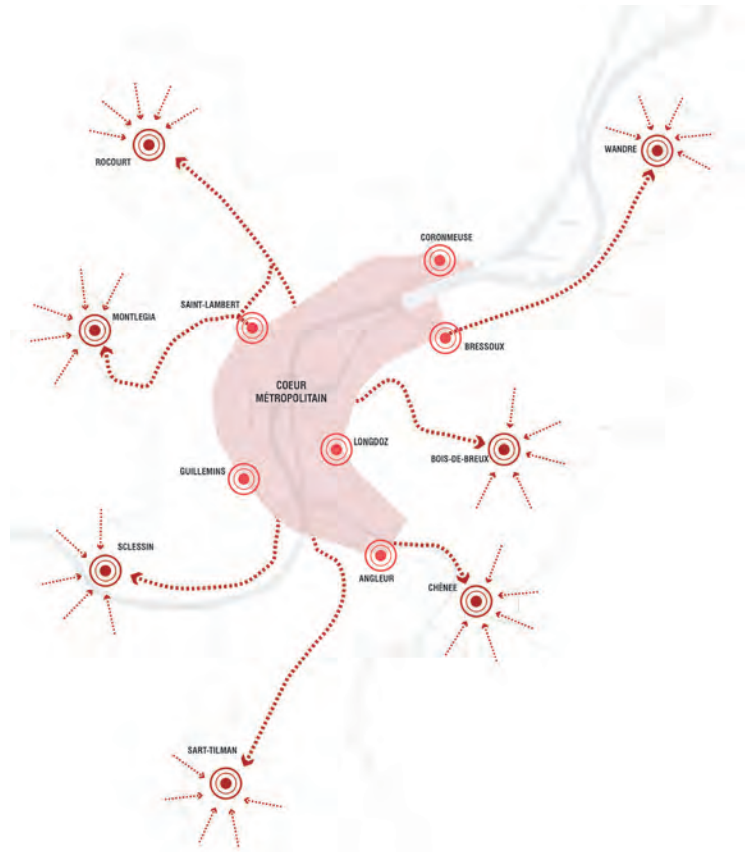
Le cœur métropolitain amplifié : un vaste territoire de projet et d'intensification des fonctions et de la vie urbaine
©Ville de Liège



Vue sur le cœur métropolitain
©JL Deru pour la Ville de Liège

➤ 13 pôles d'intensification

Idéalement situés le long des réseaux de transport structurants (existants ou potentiels), ces lieux permettent un transfert modal vers des modes décarbonés (tram, Busway, REL) et des modes actifs (vélo, marche à pied). Ils insufflent également une dynamique de renouvellement de leur quartier, pour accueillir une densification de services, d'espaces publics, de verdure, de logements et d'activités dans un périmètre proche. Ils jouent un rôle majeur dans l'adaptation du territoire à l'ère post-carbone.



13 pôles d'intensification : entre vocation internationale et locale, entre lieu déjà en activation et lieu d'avenir

➤ 10 liaisons « haut-bas »

Les liaisons sont des nouveaux axes de développement local qui s'établissent perpendiculairement à la Meuse et connectent les plateaux aux vallées. Les liaisons haut-bas organisent la ville des proximités et forment une structure souple et maillée du territoire communal. Autour de ces liaisons se déploient les fonctions locales (logements, activités, services et équipements) et des opérations de transformation ponctuelles. Elles permettent aux modes actifs de se déplacer facilement et en sécurité sur le territoire.

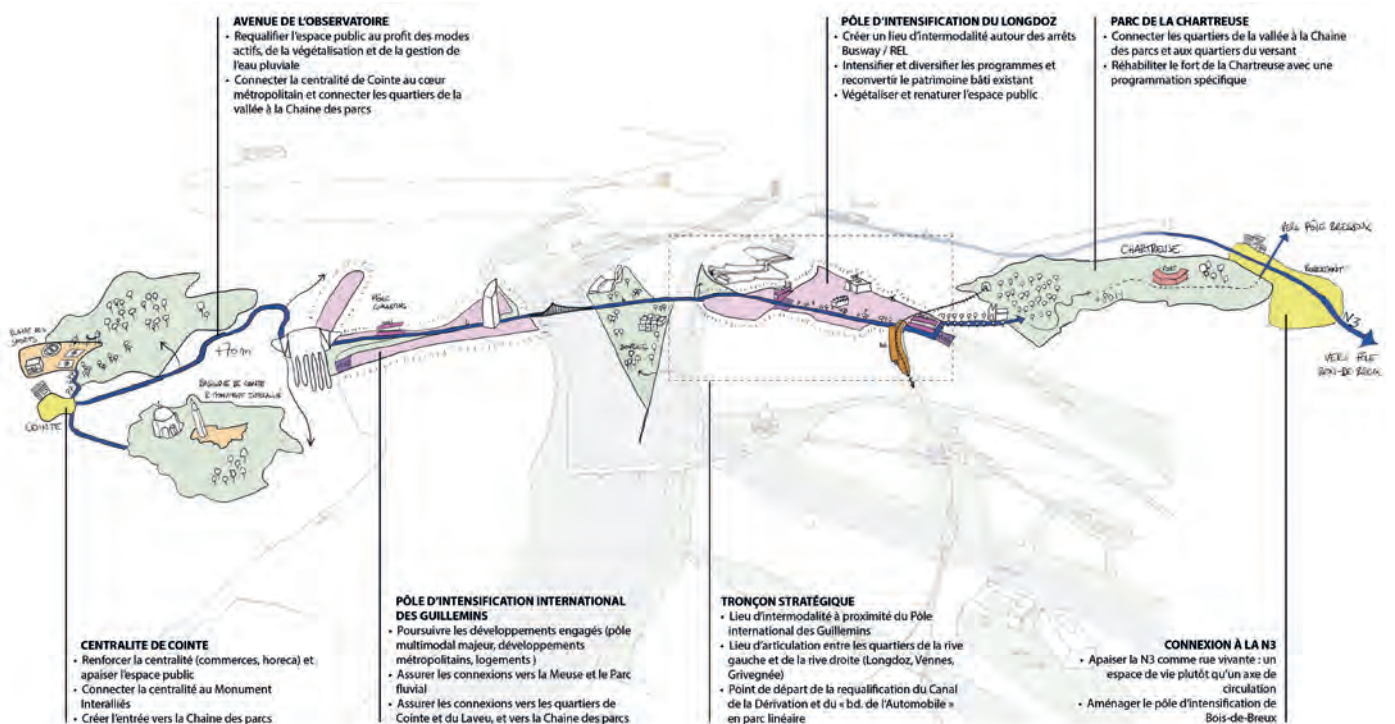
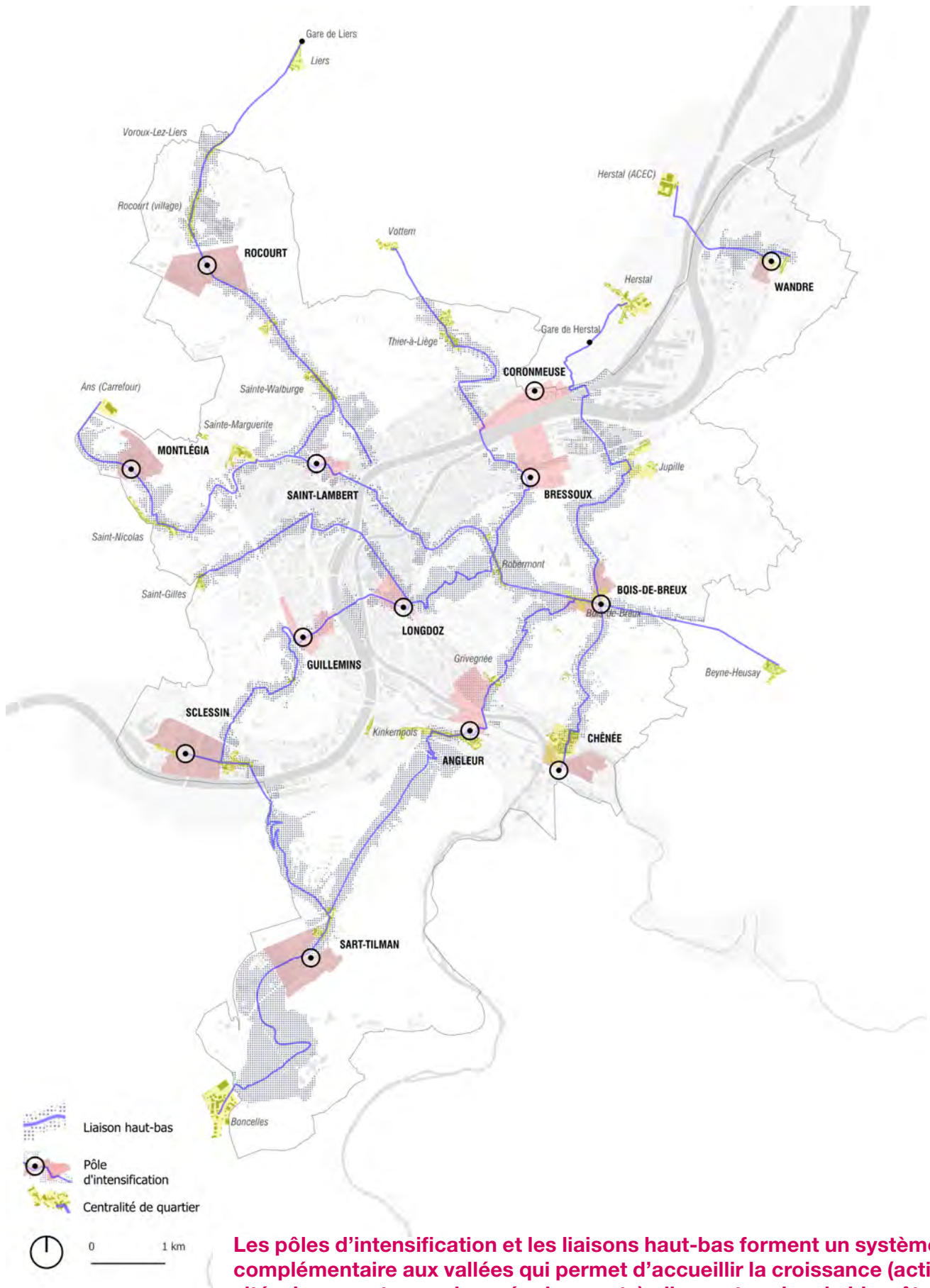


Illustration schéma d'axe : une liaison haut-bas entre Cointe et Longdoz-Chartreuse
Secteurs-clés et principes d'aménagement
©Ville de Liège



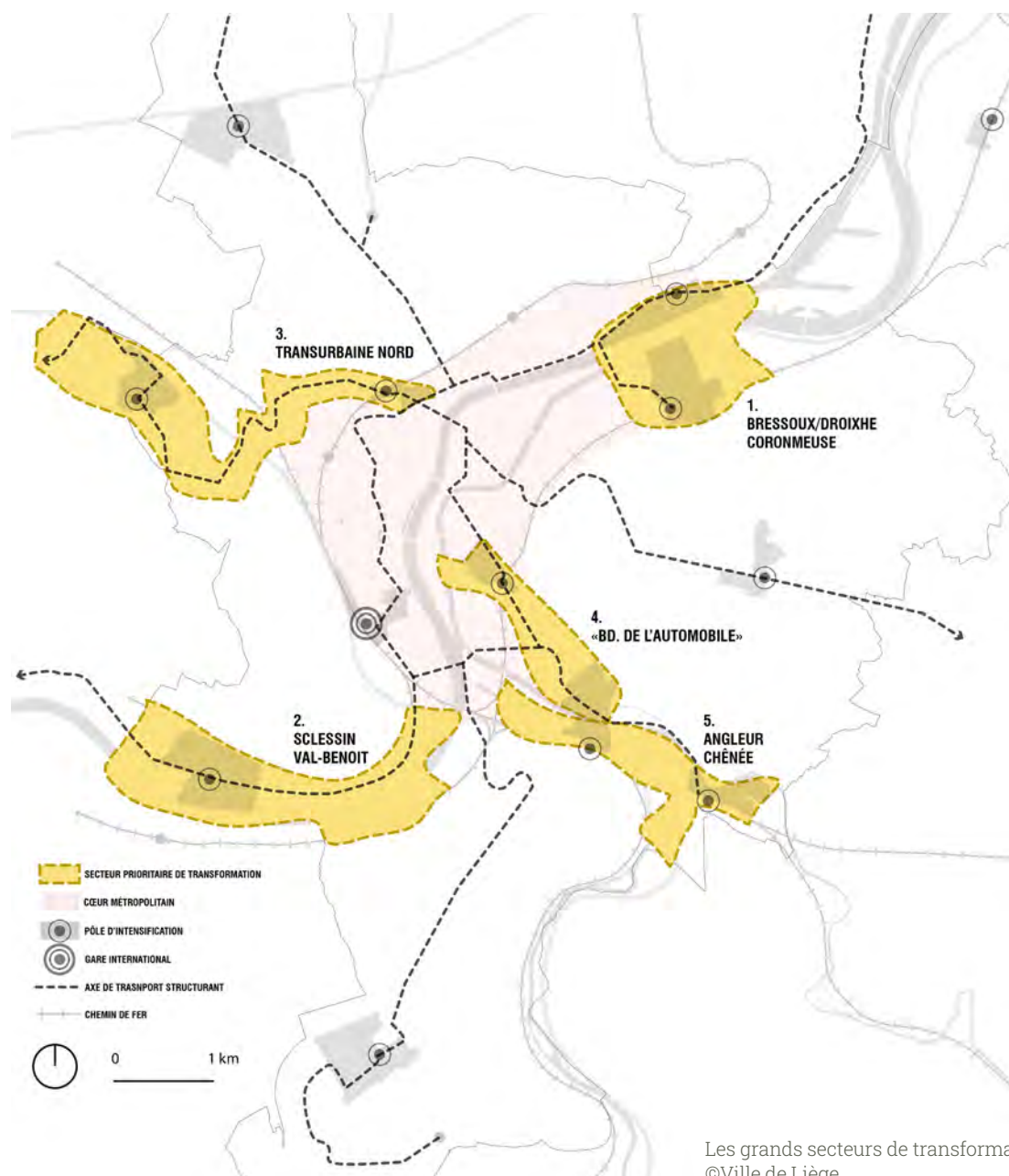
Les pôles d'intensification et les liaisons haut-bas forment un système complémentaire aux vallées qui permet d'accueillir la croissance (activités, logements, services, équipements), d'apporter plus de bien-être et de préparer le territoire à l'ère post-carbone.

➤ Les secteurs de transformation

Dans les vallées et le secteur dit « Transurbaine », de nombreux espaces sont abandonnés, sous-utilisés ou dégradés. D'autres, comme les surfaces commerciales, se sont développées de manière extensive et consomment des emprises importantes très majoritairement minéralisées. Ces territoires constituent des opportunités foncières et un levier majeur de renouvellement et de requalification, pour recomposer des secteurs plus vivants, plus attractifs et diversifiés, qui accueillent de nouveaux logements mais préservent les grands secteurs de l'économie productive (port autonome par exemple), et laissent aussi une grande place aux nouvelles activités.

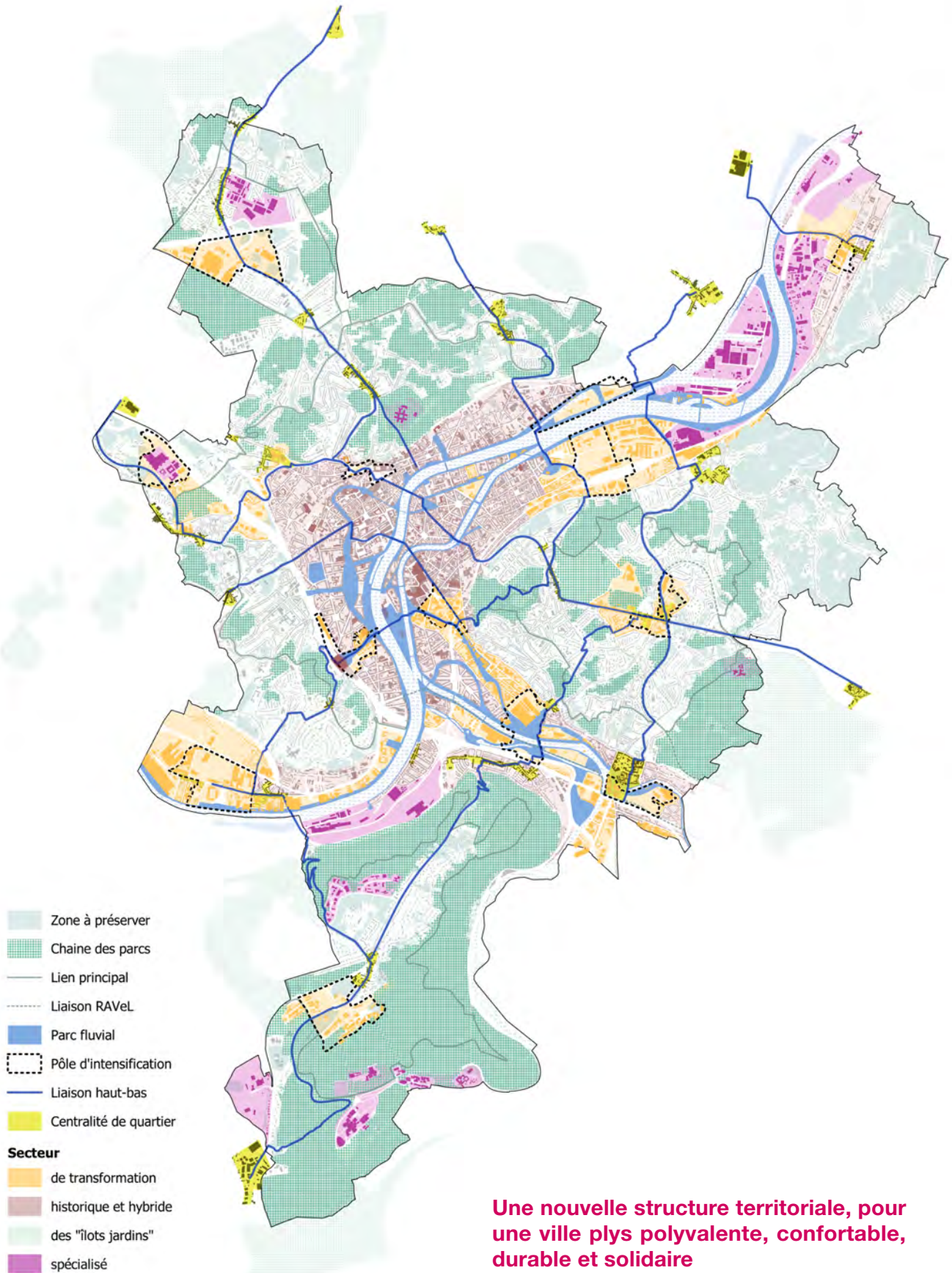


Secteur des Grosses Battes / boulevard de l'Automobile : de grandes emprises mutables (friches, voiries, sites sous-occupés, etc.)
©Globalview pour la Ville de Liège



Les grands secteurs de transformation
©Ville de Liège

3 La structure territoriale du Projet de territoire : carte de synthèse



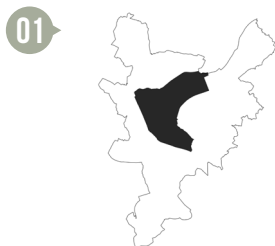
**Une nouvelle structure territoriale, pour
une ville plus polyvalente, confortable,
durable et solidaire**

9 SOUS-TERRITOIRES POUR PRÉCISER LA STRUCTURE TERRITORIALE

Le territoire communal n'est pas homogène mais présente des configurations, des paysages, des typologies bâties, des formes urbaines très diversifiées. Neuf grandes entités territoriales, aux spécificités et aux dynamiques propres, peuvent ainsi être distinguées. Elles sont nommées « sous-territoires ».

Dans cette partie du document, c'est donc un changement d'échelle qui s'opère, permettant de décliner sur des espaces spécifiques, les objectifs, enjeux et lieux d'enjeux d'opportunités où se précisent et se développent les politiques territoriale.

Le cœur métropolitain



Les vallées à régénérer

02 **Meuse amont :**
De Sclessin au Val Benoît



03 **Meuse aval :**
Droixhe / île Monsin / Wandre



04 **Confluence
Ourthe - Vesdre :**
Angleur et Chênée



Les grands versants

05 **Versant rive droite :**
Jupille / Bois-de-Breux /
Grivegnée



06 **Versant rive gauche :**
Glain / Burenville / Cointe



07 **Versant nord :**
Xhovémont / Ste-Walburge /
Thier-à-Liège



Les plateaux

08 **Rocourt**



09 **Sart-Tilman**



● **Le cœur métropolitain** est l'espace central du territoire communal, qui accueille un grand nombre de fonctions de large rayonnement. Composite et complexe, il est caractérisé par une mosaïque de lieux et de tissus bâtis diversifiés. Centre de vie et d'emplois, culturel et touristique, il est l'emblème de son agglomération.

Intentions générales

- aménager 6 pôles d'intensification (Guillemeins, Saint-Lambert, Coronmeuse, Bressoux, Longdoz, Angleur) ;
- unifier rive gauche et rive droite, autour d'un grand « parc fluvial » : un vaste espace paysager requalifié qui se structure autour de la Meuse, l'Ourthe, le canal de la Dérivation et les anciens bras d'eau ;
- reconstruire la ville sur la ville : rénover et transformer l'existant en respectant le patrimoine et les tissus bâtis, développer dans les pôles, reconverter l'axe des boulevards dits « de l'automobile ».

● **Les vallées** présentent des structures urbaines très hétérogènes et un stock de bâti et foncier mutables important. Elles accueillent aujourd'hui des activités économiques, des services et de l'habitat dans un environnement parfois contrasté entre paysages spectaculaires, implantations industrielles et infrastructures obsolètes.

Intentions générales

- recycler et intensifier les grands terrains mutables le long des transports structurants (tram, Busway, train) : accueillir de nouveaux programmes, diversifier les fonctions, donner de la place aux modes doux ;
- renforcer l'habitabilité et la résilience par une requalification paysagère de grande ampleur : déminéraliser, planter, créer de l'espace public ;
- soutenir l'activité économique, transformer les grandes emprises industrielles, valoriser le patrimoine, accueillir les activités économiques productives de nouvelles générations.

● **Les versants** donnent une identité forte à la ville, par leur grande visibilité, leurs qualités paysagères et la présence de grands espaces de nature. Ils sont principalement voués au logement et à l'économie « présente ». Ils offrent un cadre de vie recherché, mais une accessibilité contrainte pour le transport public et les modes doux.

Intentions générales

- préserver les sols et les qualités paysagères, relier et aménager les espaces de nature pour composer des « Chaines de parcs » ;
- intensifier les centralités de quartier, améliorer leur accessibilité et le partage de l'espace public ;
- limiter les développements dans une logique « d'acupuncture » : intervenir dans des lieux précis, déjà équipés, en limitant l'artificialisation et en apportant une composante paysagère.

● **Les plateaux** sont des territoires spécifiques, qui font partie d'aires géographiques et paysagères plus vastes (Hesbaye pour Rocourt, Ardenne condrusienne pour le Sart-Tilman). Ils accueillent des espaces boisés et agricoles importants, autant qu'identitaires. Les plateaux représentent aussi des pôles d'emplois et d'attractivité majeurs, qui rayonnent au-delà des limites communales.

Sart-Tilman

- préserver et recomposer les boisements (en 50 ans, le plateau du Sart-Tilman a perdu 131 ha de bois) ;
- recentrer les développements et organiser des partenariats innovants avec l'ULiège et le CHU.

Rocourt

- préserver les terrains agricoles, désimperméabiliser et arborer massivement ;
- organiser l'intensification des grandes emprises commerciales et d'activités, accueillir des programmes nouveaux, donner de la place aux modes de déplacement alternatifs à la voiture.

Exemple 1

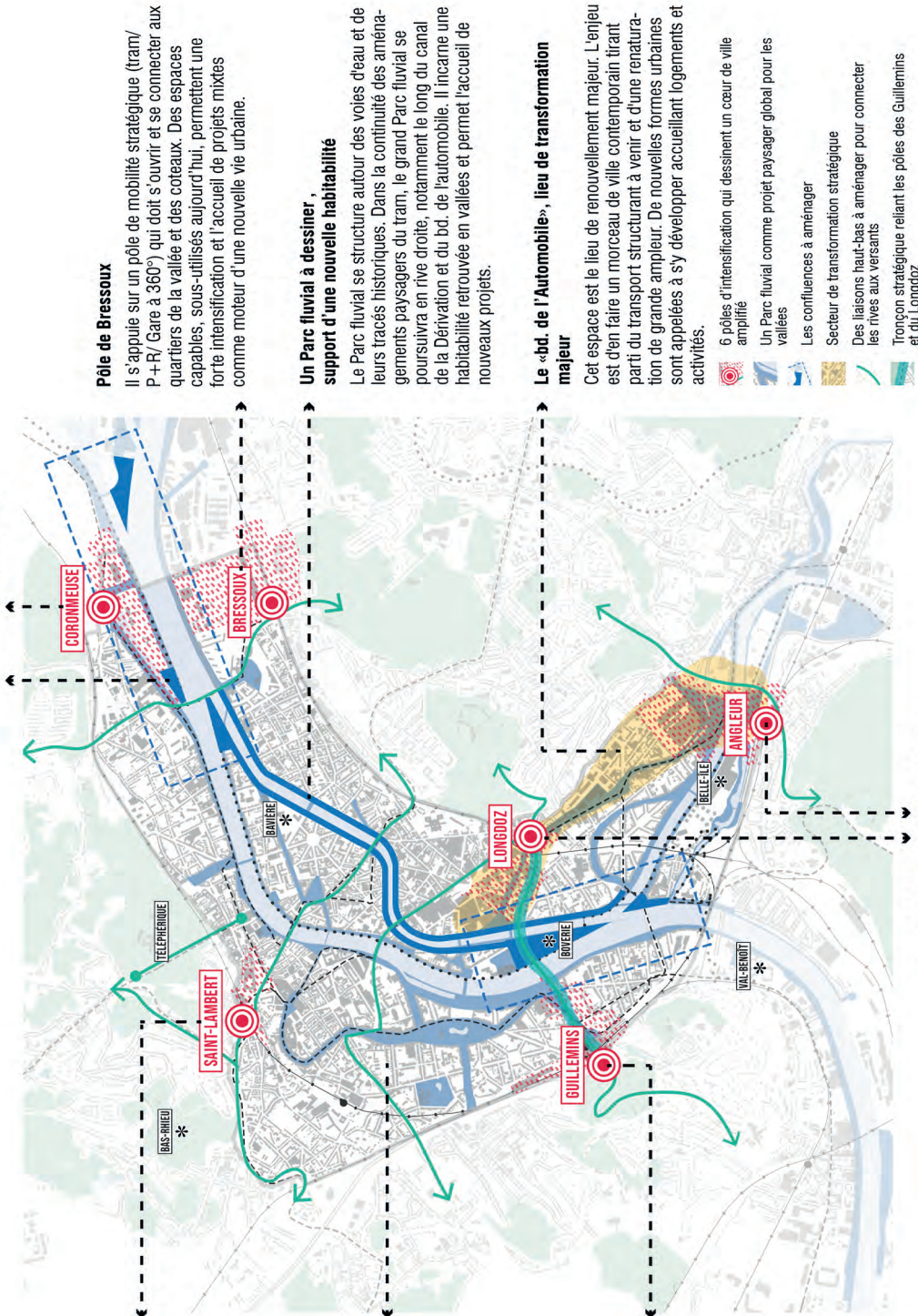
LE CŒUR MÉTROPOLITAIN

Les confluences, lieux stratégiques du Parc fluvial

Une attention particulière est portée aux confluences car elles créent des ouvertures paysagères importantes et permettent de mettre en lumière la géographie singulière de Liège.

Pôle de Coronmeuse

Le développement de l'écoquartier se poursuit autour d'un parc public étendu et de nouvelles connexions vers le centre-ville et les quartiers avoisinants. Une liaison haut-bas relie le pôle au Thier-à-Liège.



Pôle de Saint-Lambert

Porte d'entrée de la ville historique, il incarne le centre-ville et abrite un patrimoine exceptionnel. Le réseau des espaces publics doit être complété et végétalisé pour relier les grands ensembles bâtis et organiser les micro-mobilités.

«Reconstruire la ville sur la ville» dans le respect du patrimoine bâti et de notre héritage

Le patrimoine bâti de toute époque, est très présent dans le Cœur métropolitain. Sa valorisation doit donc être poursuivie et accompagnée par la végétalisation en cœur d'îlot, la création d'espaces extérieurs, etc.

Pôle des Guillemins

Pôle international en transformation depuis plusieurs années, son développement se poursuit avec l'accueil de projets mixtes métropolitains et la mise en place d'une liaison haut-bas vers la Meuse et le pôle du Longdoz et d'autre part vers la Chaîne des parcs et la centralité de Cointe.

Pôle de Bressoux

Il s'appuie sur un pôle de mobilité stratégique (tram/ P+R/ Gare à 360°) qui doit s'ouvrir et se connecter aux quartiers de la vallée et des coteaux. Des espaces capables, sous-utilisés aujourd'hui, permettent une forte intensification et l'accueil de projets mixtes comme moteur d'une nouvelle vie urbaine.

Un Parc fluvial à dessiner, support d'une nouvelle habitabilité

Le Parc fluvial se structure autour des voies d'eau et de leurs tracés historiques. Dans la continuité des aménagements paysagers du tram, le grand Parc fluvial se poursuivra en rive droite, notamment le long du canal de la Dérivation et du bd. de l'automobile. Il incarne une habitabilité retrouvée en vallées et permet l'accueil de nouveaux projets.

Le «bd. de l'Automobile», lieu de transformation majeur

Cet espace est le lieu de renouvellement majeur. L'enjeu est d'en faire un morceau de ville contemporain tirant parti du transport structurant à venir et d'une renaturation de grande ampleur. De nouvelles formes urbaines sont appelées à y développer accueillant logements et activités.

- 6 pôles d'intensification qui dessinent un cœur de ville amplifié
- Un Parc fluvial comme projet paysager global pour les vallées
- Les confluences à aménager
- Secteur de transformation stratégique
- Des liaisons haut-bas à aménager pour connecter les rives aux versants
- Tronçon stratégique reliant les pôles des Guillemins et du Longdoz

Pôle du Longdoz

Nouveau pôle qui se déploie autour d'un arrêt REL et de la ligne de Busway (tram n°2). L'intensification du bâti existant, encore à caractère industriel pour partie, permettra d'accueillir d'importants programmes de développement. Ce pôle devient un lieu d'articulation avec la Chaîne des parcs des versants et le Parc fluvial.

Pôle d'Angleur

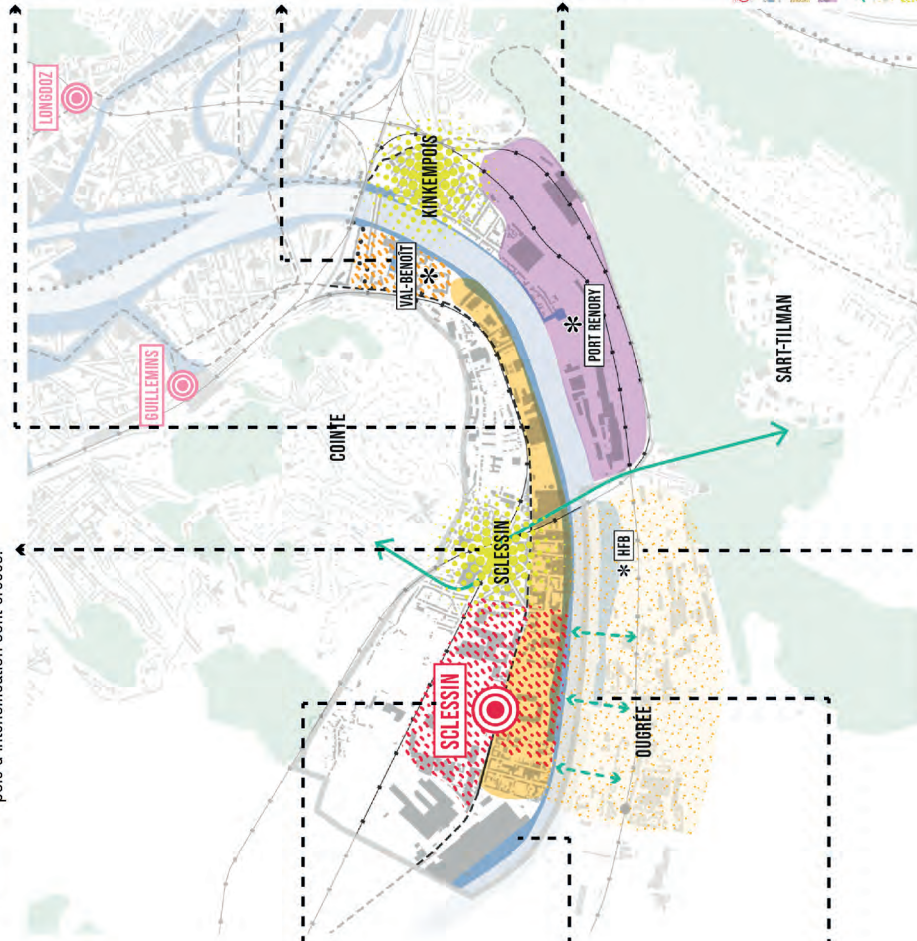
Centré sur la gare, le Pôle d'Angleur est un lieu d'interface. Sa connexion au Cœur métropolitain, sa proximité du Sart-Tilman, sa capacité à organiser les flux venant de l'autoroute et du train font de ce pôle un lieu propice pour l'accueil de nouvelles activités et de logements dans un cadre plus résilient. Il permet également un accès vers le Parc de l'Ourthe.

Exemple 2

Sclessin, centralité historique à conforter

La centralité historique organisée autour de la place Ferrer est aménagée comme lieu d'intensification sociale (lieu de rencontre, d'usages urbain et collectif). Les liaisons avec le Parc fluvial et le pôle d'intensification sont créées.

MEUSE AMONT : DE SCLESSIN AU VAL-BENOÎT



Pôle d'intensification Sclessin-Standard

Les équipements présents (tram, gare, parking-re-lais) dessinent de nouvelles configurations spatiales qui, combinées avec un réaménagement de l'espace public, permettent l'accueil de logements et d'activités économiques.

Le Parc fluvial s'étire vers Sclessin et au-delà

La dynamique de réaménagement des quais de Meuse entamée dans le Cœur métropolitain se poursuit jusqu'à Sclessin. Une structure perpendiculaire au cours d'eau (en lanières) permet au végétal d'entrer dans le quartier.

Connecter les rives

Des déplacements sécurisés et confortables pour les modes actifs sont assurés entre Sclessin et Ougrée et participent au redéploiement des deux rives. Un réaménagement paysager est conçu en englobant les deux rives.

Un axe de transformation, entre tram et Meuse

Cet axe évolue par le passage du tram et par une reposition paysagère de grande ampleur. Le bâti mutable est remobilisé, et accueille logements et activités dans un environnement de qualité.

Le Val-Benoît, porte d'entrée du cœur métropolitain

Le site poursuit son redéploiement patrimonial en accueillant logements et activités économiques dans un site d'exception. L'intériorité verte de l'îlot est renforcée. Des programmes spécifiques, de grand rayonnement sont déployés.

Kinkempois et Renory, inscrits dans le Parc fluvial

Le Parc fluvial se poursuit en rive droite et crée des liens entre les quartiers.

- Un pôle d'intensification à diversifier autour du Standard
- Le Parc fluvial se poursuit vers Sclessin et Renory
- Un secteur de transformation majeur en lien avec l'axe du tram
- Le port de Renory, secteur spécialisé à consolider
- Une liaison haut-bas pour connecter Combe au Sart-Tilman
- Des liaisons transcommunales à créer
- Une centralité locale à conforter

Un territoire de projet transcommunal

Le développement des projets se réfléchit dans une logique transcommunale pour tirer parti de la reconversion engagée sur le site du HFB à Ougrée.

Exemple 3

LE VERSANT RIVE DROITE : JUPILLE / BOIS-DE-BREUX / GRIVEGNÉE

Jupille, entre Cœur métropolitain et nature
 Jupille présente une identité forte à préserver, marquée par un cœur villageois et renforcée par la présence d'écoles, centre administratif, services et commerces. Jupille se situe à l'articulation entre le cœur métropolitain et les espaces de nature de la Chaîne des parcs. Une liaison haut-bas connecte les deux environnements et les liens vers Bressoux sont renforcés (via la rue de Visé et le long du chemin de fer).

Robermont, des quartiers (re)connectés

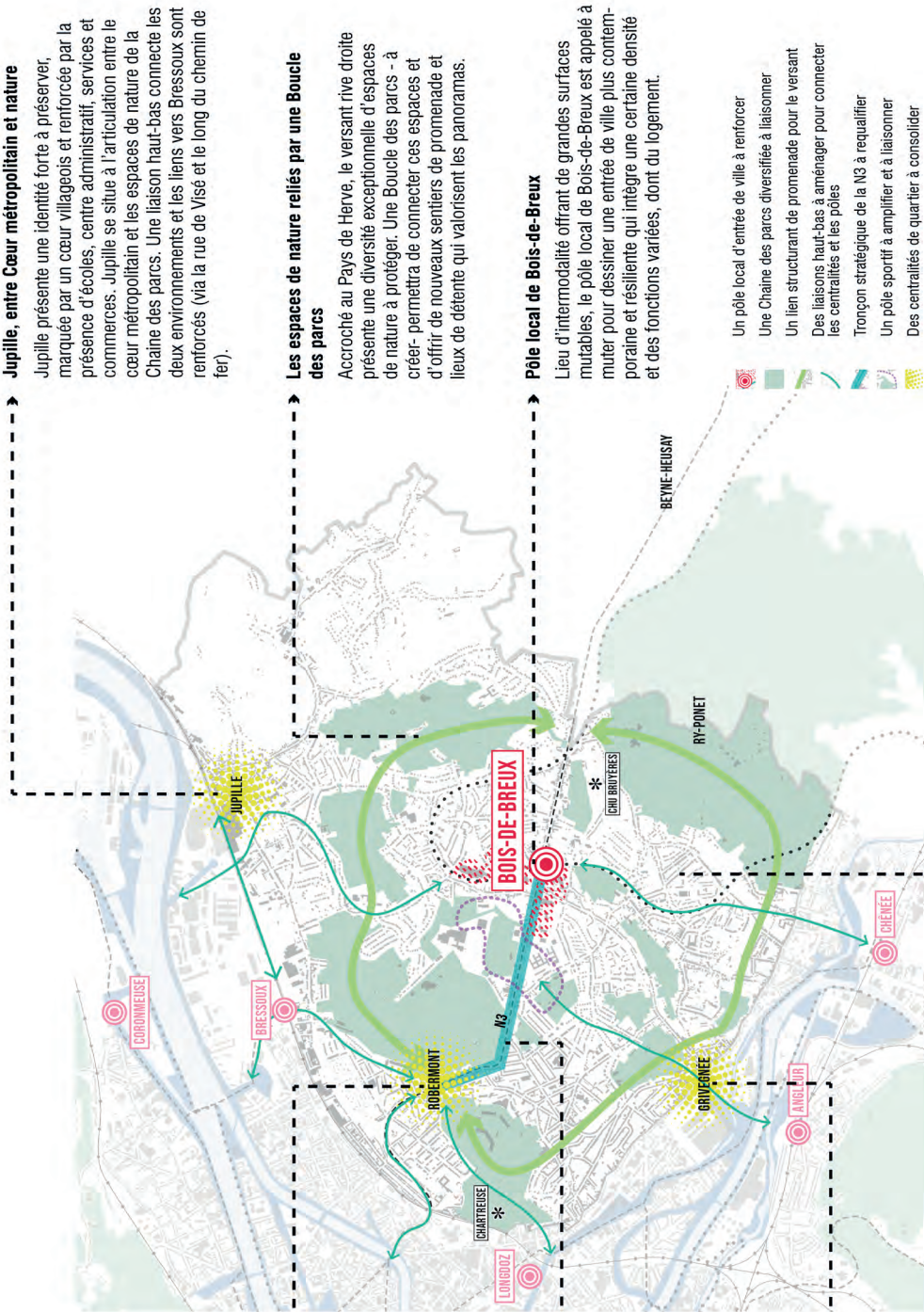
Lieu carrefour de nombreuses liaisons haut-bas, la micro-centralité de Robermont joue un rôle d'articulation qui, combiné à un réaménagement de l'espace public, permet de connecter les quartiers et renforcer l'habitabilité.

La N3, une liaison haut-bas qui irrigue le versant

La N3 assure des continuités fortes entre les espaces de nature de la Chaîne des parcs et le Cœur métropolitain. L'espace de voirie doit être apaisé et requalifié, et évoluer vers un espace partagé et porteur d'une nouvelle urbanité (programmes mixtes, rez-de-chaussée actifs, etc.)

Grivegnée, des liens à tisser entre Ourthe et versants

La Place de la Liberté et le quartier qui la borde accompagnent la liaison haut-bas et tirent partis de la reconversion du site Boliden. La liaison haut-bas permet de tisser des liens confortables et attractifs vers l'Ourthe et les versants.



Les espaces de nature reliés par une Boucle des parcs

Accroché au Pays de Herve, le versant rive droite présente une diversité exceptionnelle d'espaces de nature à protéger. Une Boucle des parcs - à créer - permettra de connecter ces espaces et d'offrir de nouveaux sentiers de promenade et lieux de détente qui valorisent les panoramas.

Pôle local de Bois-de-Breux

Lieu d'intermodalité offrant de grandes surfaces mutables, le pôle local de Bois-de-Breux est appelé à muter pour dessiner une entrée de ville plus contemporaine et résiliente qui intègre une certaine densité et des fonctions variées, dont du logement.

- Un pôle local d'entrée de ville à renforcer
- Une Chaîne des parcs diversifiée à liasonner
- Un lien structurant de promenade pour le versant
- Des liaisons haut-bas à aménager pour connecter les centralités et les pôles
- Tronçon stratégique de la N3 à requalifier
- Un pôle sportif à amplifier et à liasonner
- Des centralités de quartier à consolider

Les ilots-jardins, des qualités à préserver

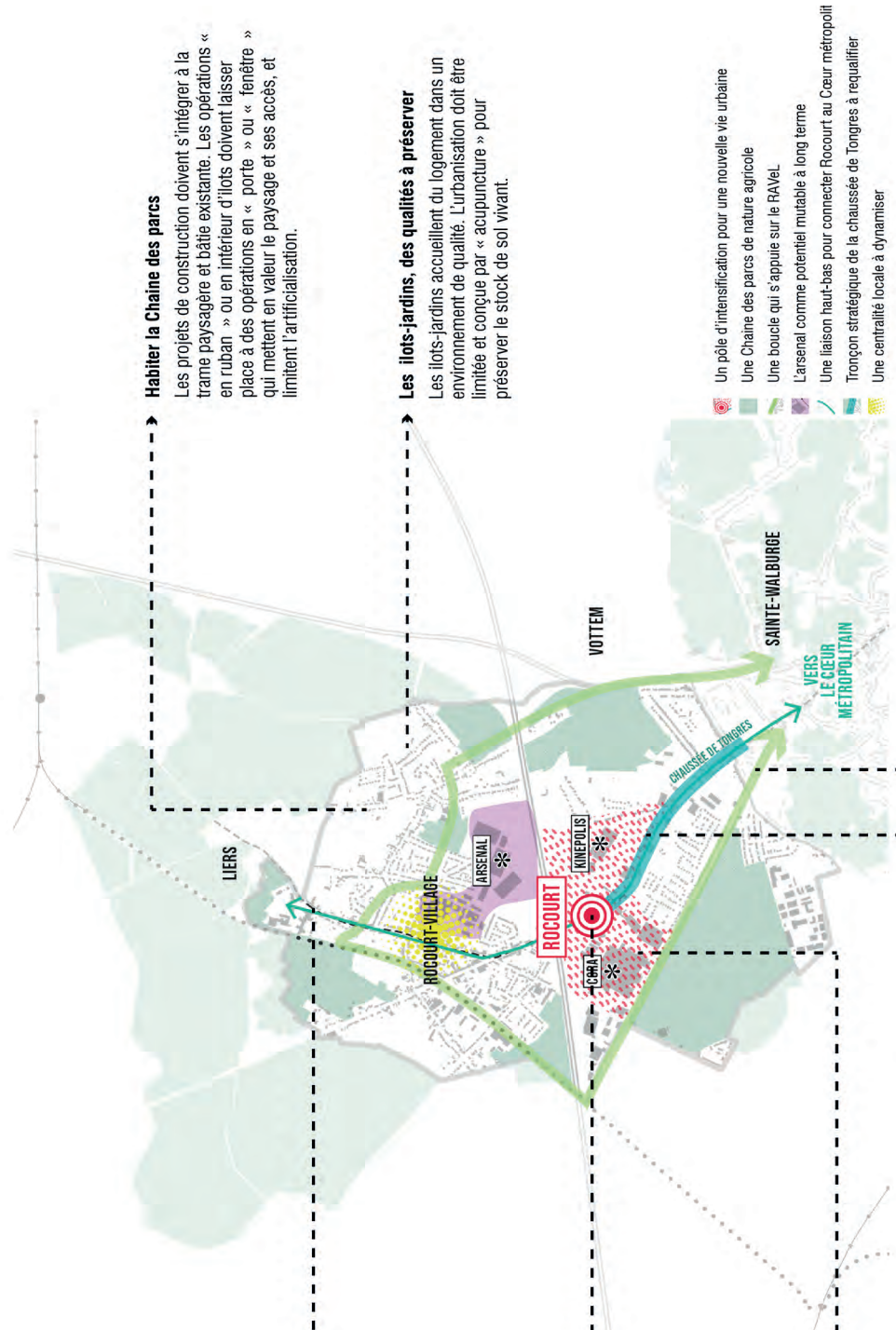
Les ilots-jardins accueillent du logement dans un environnement de qualité. L'urbanisation des versants doit être limitée et conçue par «acupuncture» (interventions ponctuelles) pour préserver le stock de sol vivant

Habiter la Chaîne des parcs

Les projets de construction doivent s'intégrer à la trame paysagère et bâtie existante. Les opérations «en ruban» ou en intérieur d'îlots doivent laisser place à des opérations en «porte» ou «fenêtre» qui mettent en valeur le paysage et ses accès et limitent l'artificialisation.

Exemple 4

LE PLATEAU DE ROCOURT



Une liaison sécurisée vers le Cœur métropolitain
 Aménagées en liaison haut-bas, la chaussée de Tongres et la rue F. Lefebvre connectent de manière sécurisée la centralité villageoise de Rocourt au pôle d'intensification et au Cœur métropolitain. L'espace public est aménagé dans une optique de « rue vivante » : un lieu de vie plutôt qu'un couloir de circulation. Le long du parcours, le bâti et les activités sont intensifiés.

Le pôle d'intensification « Cora-Kinépolis »
 Le pôle est défini par un grand périmètre incluant les sites du Cora et du Kinépolis. L'enjeu est d'organiser le transfert modal sur le site, intensifier et diversifier les fonctions dans un environnement plus mixte, plus vert et mieux aménagé. Les stratégies seront portées par un masterplan supracommunal en dialogue avec les forces vives et grands opérateurs.

Un paysage liant
 Au profit d'une évolution des modes de déplacement, les importances superficielles de stationnement pourront laisser place à une trame écologique structurante, liante et confortable, reliant le parc événementiel (site des Ardentes), le pôle d'intensification et la chaussée de Tongres.

Habiter la Chaîne des parcs
 Les projets de construction doivent s'intégrer à la trame paysagère et bâtie existante. Les opérations « en ruban » ou en intérieur d'îlots doivent laisser place à des opérations en « porte » ou « fenêtre » qui mettent en valeur le paysage et ses accès, et limitent l'artificialisation.

Les îlots-jardins, des qualités à préserver
 Les îlots-jardins accueillent du logement dans un environnement de qualité. L'urbanisation doit être limitée et conçue par « acupuncture » pour préserver le stock de sol vivant.

- Un pôle d'intensification pour une nouvelle vie urbaine
- Une Chaîne des parcs de nature agricole
- Une boucle qui s'appuie sur le RAVeL
- L'arsenal comme potentiel mutuable à long terme
- Une liaison haut-bas pour connecter Rocourt au Cœur métropolitain
- Tronçon stratégique de la chaussée de Tongres à requalifier
- Une centralité locale à dynamiser

Les espaces agricoles reliés par une boucle
 La Chaîne des parcs évolue entre les étendues agricoles présentes sur cette partie de territoire. Une boucle cyclo-piétonne tirant parti du RAVeL n°31 relie les espaces de nature et connecte le plateau au « Parc des terrils ».

Un axe de faubourg redynamisé
 Cet axe de faubourg mêle habitat, activités productives, commerces et services. Le bâti mutuable et les dents creuses sont exploités pour élargir les dynamiques urbaines entre centre et périphérie. L'espace de voirie doit être apaisé et requalifié, et évoluer vers un espace partagé et porteur d'une nouvelle urbanité (programmes mixtes, rez-de-chaussée actifs, etc.)

PROJET DE
TERRITOIRE
DE LIÈGE